



PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv*
Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*
Gwénaëlle QUILLEVERE, Adjointe aux écoles, enfance jeunesse et associations *sur rdv*
Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*
Juliette Le ROUX, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *lundi de 10h30 à 11h30*
Yohann LE BELLEGUIC, Adjoint aux associations *sur rdv*

ÉTAT-CIVIL

Naissance:

06/04/2021: Nimüe LEBoulLENGER TAILEPIED au foyer de Paul LEBoulLENGER et Gaëlle TAILEPIED, domiciliés à Guiclan, 4 ter route de Trevilis Huella

Mariage:

Vincent MORVAN, technicien itinérant « service après-vente » et Blandine LE STUM, conseillère clientèle en banque, domiciliés à Guiclan, 5 rue de la Vallée.

Décès:

30/03/2021: Marie, Françoise ENEZ, retraitée, 85 ans, domiciliée à Guiclan, 18 lieu-dit Guerjean, veuve de François MARC, est décédée à Landerneau.

07/04/2021: Jean-Luc MARC, entrepreneur agricole, 50 ans, domicilié à Guiclan, 2 lieu-dit Kermorvan, est décédé à Guiclan.

DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

Vérifier son inscription sur les listes électorales



A l'approche des prochaines élections, il est conseillé de vérifier son inscription pour pouvoir voter.

Sur le site www.servicepublic.fr chacun peut vérifier son inscription électorale ainsi que son bureau de vote. En cas d'anomalie, contacter la mairie.

Vous avez jusqu'au 14 mai avant le prochain scrutin pour vous inscrire, il faut se munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an, et d'un justificatif de domicile dans la commune de moins de 3 mois.

L'inscription sur les listes électorales est automatique seulement pour les jeunes ayant 18 ans dans l'année. Pour les autres la démarche en mairie est indispensable.

Par ailleurs, les électeurs doivent informer la mairie de toute modification à apporter à leur inscription sur la liste électorale : modification de nom, changement d'adresse dans la commune, etc.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE GUICLAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Elaboration du PLU et Abrogation de la carte communale
du Lundi 17 mai 2021 au Jeudi 17 juin 2021**

Par arrêté du 16 avril 2021, M. Le Maire de Guiclan a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et l'abrogation de la carte communale d'une durée de 32 jours du 17 mai 2021 à 9h00 au 17 juin 2021 à 17h00.

Le commissaire enquêteur est M. Gilles PICAT., Officier général de la marine en retraite. Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces mentionnées à l'article R123-8 du Code de l'Environnement et à l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme, notamment l'évaluation environnementale et l'avis délibéré de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- Sur internet sur le site www.guiclan.fr.
- A la mairie sur support papier et à partir d'un poste informatique dédié, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations :

- En mairie sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- Par courriel à l'adresse mairie@guiclan.bzh en indiquant en objet « enquête publique PLU »
- Par voie postale à l'attention de M. Gilles Picat, commissaire enquêteur, mairie de Guiclan, place de l'Eglise 29410 GUICLAN

Les informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. le Maire, responsable du projet.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le lundi 17 mai de 9h00 à 12h00, le samedi 29 mai de 9h00 à 12h00, le mercredi 9 juin de 14h00 à 17h00, le jeudi 17 juin de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

Le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à M. Le Président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Guiclan, ainsi que sur le site internet de la commune pendant une durée d'un an à compter de sa transmission en mairie.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et l'abrogation de la carte communale : il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu de porter des modifications au projet de PLU en vue de son approbation.

Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public à la mairie et mention de l'approbation sera faite dans la presse.

Fait à Guiclan, le 16 avril 2021
Le Maire

Collecte des déchets



En raison du férié du Jeudi 13 Mai, la collecte des recyclables dans les quartiers de Guiclan, habituellement collectés le jeudi sera avancée au **Mardi 11 Mai**. Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.

Objet perdu

Le 15 avril au 23c rue de Kermat à côté du garage, clé avec deux porte-clés rouge, l'un en forme de nœuds à pois, l'autre en forme de poisson avec inscrit « week-end à la mer ».

Journée de sensibilisation à l'Environnement

La journée de l'environnement aura lieu le **dimanche 6 juin 2021** à Guiclan. Un moment qui se veut familial et convivial, autour des questions environnementales. Le programme envisagé, si les conditions sanitaires le permettent :



1) Ramassage de déchets dans la matinée

2) Apéritif offert par la municipalité et pique-nique à prévoir

3) 14h : Randonnées : *Au départ du Moulin de Trévilis : randonnée familiale. Départ libre.* Tout au long de ce parcours de 3 à 5 kms dans les bois et en bord de rivière, plusieurs défis seront proposés aux participants.

Au départ de St Jacques : randonnée « le bois dans tous ses états » Par petits groupes, découverte des animations proposées : des nichoirs à oiseaux sont installés dans le parc et sont suivis par la société ornithologique de Landivisiau pour la préservation d'espèces rares. Leur président sera présent pour expliquer leurs actions. Deux guiclanais, passionnés, interviendront sur la connaissance de la vie des arbres, et sur les besoins actuels de plantation. Nous visiterons la chaudière, qui alimente le domaine de St Jacques et le hangar de stockage du bois. Nous visiterons également le moulin à tan de Lézérazien, véritable musée et bijou du patrimoine guiclanais. Nous continuerons notre parcours vers l'atelier d'ébénisterie *M'art Wood* (en bas de St Jacques). M. Gaugendeau, compagnon du devoir, est ravi d'ouvrir son atelier, d'expliquer sa conception du travail du bois et sa créativité. Enfin, le pot de l'amitié clôturera cette randonnée après la visite de la cidrerie artisanale, si les conditions le permettent évidemment. **Nous vous espérons nombreuses et nombreux à participer à cette journée conviviale. Nous communiquerons plus précisément sur cette journée dans les ACTUS de notre site et par la presse.**

Un regard sur Guiclan

Il est possible de participer au concours photos organisé par la municipalité jusqu'au 31 mai. Pour rappel trois thèmes sont proposés : les paysages, le patrimoine et les Guiclanais. Les photos doivent être prises sur la commune.



Les participants sont regroupés en deux catégories, moins de 16 ans et plus de 16 ans. Chacun peut présenter deux clichés par thème et doit les envoyer à concours.photos@guiclan.bzh

Les récompenses suivantes seront attribuées par thème :
Catégories jeunesse : 1er prix : valeur 70 € - 2eme prix : valeur 30 €

Catégorie adulte : 1er prix valeur 70 € - 2eme prix : valeur 30 €

Pour plus d'informations rendez-vous sur Guiclan.fr

ENFANCE / JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance (RPE)

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins
29400 LANDIVISIAU
02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com



LES HORAIRES

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais **SUR RENDEZ-VOUS**, à la demande du public.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance
- ▶ Tel : 02.98.68.42.41

HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.



Plusieurs lieux d'accueil

PLOUNEVENTER Espace An Heol Lundi	ST VOUGAY Ecole publique Mercredi
PLOUVORN Pôle enfance Mardi et vendredi	BODILIS- PLOUGOURVEST Pôle enfance Jeudi
GUIMILIAU Maison des associations Mercredi et jeudi	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com

Attestation frais de garde des jeunes enfants

Pour les familles dont les enfants sont nés après le 01/01/2014, vous pouvez déclarer les frais liés à la garde de vos enfants en 2020 (garderie municipale, centre de loisirs) sur votre déclaration de revenus.

Pour obtenir le récapitulatif de vos factures, vous pouvez faire la demande via BL Enfance, par téléphone en mairie ou par mail à l'adresse : comptabilite@guiclan.bzh

Restaurant scolaire

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

À compter de la rentrée de septembre 2020, les tarifs des repas de cantine ont été modifiés par délibération du conseil municipal du 30 juillet 2020. Ils sont les suivants :

- Repas enfant : 3.40 €
Avec tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant de la même famille :
3^{ème} enfant (15%) : 2.89 €
4^{ème} enfant (30%) : 2.38 €
5^{ème} enfant (40%) : 2.04 €
- Tarif adulte : 5.25 €
- Tarif hors délai (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.25 €

Les menus sont disponibles sur guiclan.fr

CLSH : Les Grimoy's

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.



Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance.

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles

Permanences de Gaëlle, la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 1er avril 2021.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. Michel BOULANGER et Mme Magali MOREAU excusés.

1. Désignation des adjoints

Suite à la démission de Mme Marie BIRIEN, le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) décide de fixer le nombre d'adjoints à 5. Le Groupe Engagés pour Guiclan propose la liste Quillévééré, le Groupe Guiclan Autrement Ecouter Agir ne présente pas de liste. La liste Quillévééré obtient 14 suffrages et sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste Quillévééré.

- Mme Gwénaëlle Quillévééré : 2ème adjointe
- M. Yohann Le Belleguic, 5ème adjoint.

2. Attribution des délégations

Suite à l'élection des 2 adjoints, il est attribué les délégations suivantes:

- Gwénaëlle QUILLEVERE 2ème Adjointe : Ecoles et Enfance / Jeunesse et associations attachées
- Yohann LE BELLEGUIC 5ème Adjoint : Associations (sports et autres)
- Sabrina SCOUARNEC : Animation, culture, patrimoine, bibliothèque et enfance jeunesse
- Matthieu POLARD : Urbanisme

3. Désignation des membres des commissions municipales

Suite aux modifications intervenues, des changements sont intervenues dans les commissions communales :

Commission communale	Membres
Economie et Personnel (administratif et enfance)	Gwénaëlle QUILLEVERE, Gérard POULIQUEN, Delphine MARREC, Jean Michel CROGUENNEC
Finances	Jean Michel CROGUENNEC, Gérard POULIQUEN, Juliette LE ROUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF
Communication/numérique/ animation/ patrimoine et culture	Jean Michel CROGUENNEC, Yohann LE BELLEGUIC, , Sabrina SCOUARNEC, Olivier RAMPNOUX, Michel BOULANGER, Juliette LE ROUX, André RIOU
Urbanisme/ travaux en agglomération et cimetière	Magali MOREAU, Kristel TANGUY, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Sonia HALLIER, David THEPAUT
Voirie rurale/agriculture et bâtiments	Gérard POULIQUEN, Magali MOREAU, Matthieu POLARD, Michel BOULANGER, André RIOU
Ecoles, enfance jeunesse et associations rattachées	Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Sabrina SCOUARNEC, Isabelle JEZEQUEL, Benoit RIOU, Delphine MARREC
Associations (sports et autres)	Yohann LE BELLEGUIC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Olivier RAMPNOUX, Jean Michel CROGUENNEC, Benoit RIOU, Delphine MARREC
Social et CCAS	Juliette LE ROUX, Michel BOULANGER, Isabelle JEZEQUEL, Benoit RIOU, Anne Thérèse LE GOFF
Appel d'offres	Président : Robert BODIGUEL / Titulaires : Matthieu POLARD, Gérard POULIQUEN, David THEPAUT /Suppléants : Olivier RAMPNOUX, Juliette LE ROUX, Anne Thérèse LE GOFF

4. Indemnités des élus

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) attribue les indemnités suivantes à compter du 1er avril 2021.

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT Au 01/01/2020 par élu	POURCENTAGE INDICE MAXIMAL
Maire	1505.59 €	38.71
1 ^{er} adjoint	578.35 €	14.87
Du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} adjoint	468.28 €	12.04
1 Conseiller délégué	311.93	8.02
2 Conseillers délégués	173.47	4.46
10 Conseillers municipaux	35.00 €	0.90

5. Lotissement du Styvell 3ème tranche : présentation des plans et fixation du prix du m²

Le cabinet ING Concept a réalisé une proposition d'aménagement de la 3^{ème} tranche du lotissement du Styvell, le conseil municipal (14 pour, 4 contre) valide le plan et l'ensemble des documents. Le permis d'aménager va être déposé. Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) fixe le prix du m² à 45.00 € pour les lots de la 3ème tranche.

6. Contrat d'association OGEC école du Sacré Cœur

La délibération prise en date du 3 décembre 2020 concernant le montant du contrat d'association avec l'OGEC du Sacré Cœur et sa révision chaque année a suscité des observations par le service du contrôle de légalité de la préfecture. Mme La Sous Préfète a transmis en date du 24 février 2021 une courrier demandant d'abroger la délibération dans un délai de 2 mois. Cette délibération est donc abrogée. Il a été calculé le cout moyen d'un élève au public, le montant est de 557.46 €.

Le conseil municipal (13 pour, 5 abstentions) décide de verser, conformément à l'article L442- 5 du code de l'éducation à l'OGEC de l'école du Sacré Cœur, au titre du contrat d'association, la somme de 64107.90 € correspondant à 115 élèves par 557.46 € à laquelle il convient de déduire les frais de mise à disposition du personnel soit la somme de 35875.19 € Le montant versé sera de 28232.71 € pour l'année 2021.

7. Mise en réseau des bibliothèques : convention

Suite à la décision de mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de la CCPL, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention.

8. Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau - Transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale

Les élus ont mené une réflexion en vue du transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. En effet, afin de bien anticiper le transfert de compétence, il est apparu souhaitable de mettre en place au préalable une gouvernance claire et précise assurant à chaque commune son rôle dans l'élaboration du document et sa place dans la décision. Compte tenu des observations précédentes, le conseil communautaire a adopté, par délibération en date 15 décembre 2020, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du 1er janvier 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette décision.

9. Travaux abattage et broyage du bois de la Piste

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abattre les arbres, broyer et nettoyer le terrain de la Piste et retient la proposition de l'entreprise Dantec pour un montant de 13 000.00 € HT soit 15600.00 € TTC. Les copeaux seront utilisés pour chauffer les bâtiments communaux.

10. Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) retient la proposition de l'entreprise LE FOLL de Henvic pour un montant de 46440.00 € HT pour la réalisation de point à temps sur les routes communales.

11. Achat ordinateur portable

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'achat de ces 2 ordinateurs portables auprès de l'entreprise SOS Ordi pour un montant de 1258.00 € TTC pour les services de la mairie et de l'animation jeunesse.

Les déchets verts

Brûler ses déchets verts est interdit !

Que l'on soit particulier ou professionnel, il est interdit de faire brûler ses déchets de jardin conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur. Les **déchets verts** sont constitués *des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc*. Il s'agit : de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- De les utiliser en **paillage** ou en **compost** individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.
- La CCPL mets à disposition des composteurs à tarif préférentiel et peut vous accompagner dans vos changements de pratiques de jardinage (paillage à la pelouse, broyage à la tondeuse...)
- De les déposer conformément aux règles dans l'une de nos 3 déchèteries (*horaires consultables sur notre site Internet www.pays-de-landivisiau.com*).

Il est interdit : de les brûler à l'air libre , de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, **dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement** (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles **troubles de voisinage** (odeurs ou fumées) et des **risques d'incendie**.

En cas de non-respect de l'interdiction

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.

Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Pour toute question, contactez l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou par e-mail l.marc@pays-de-landivisiau.com

SERVICES DE SANTÉ



Pharmacie de Guiclan

Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 -

pharmaciebonnet@guiclan.com



Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN

Rendez-vous au 06.59.85.91.94

MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes Dr Tiphaine GARDIER -

Dr Gaëlle DESFRANCOIS

Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06

Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

► Cabinet infirmier PORZIER - MARTIUS - KERRIOU

Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

► Ostéopathe Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.75.49.77.97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Orthophoniste Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par

téléphone au 07.68.97.12.78

► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute Perrine PAPE,

Psychologue clinicienne et psychothérapeute : rdv et renseignements par téléphone au 07.62.51.14.48



MÉMENTO

Services municipaux



►Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

Courriel : mairie@guiclan.bzh

Site : www.guiclan.fr



►Agence Postale Communale

02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.

►ADMR du Haut-Léon

St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :

Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

►Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

►Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-

18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h

mail : b.municipaledeguiclan@orange.fr

►Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

►Garderie municipale 02 98 79 46 66

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

►CLSH « Les Grimoyes » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

►Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

►Halte garderie itinérante

«1000 pattes» 06 64 22 28 14

La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

►RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com

Informations et rdv au 02 98 24 97 15

Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

►Mission locale 02 98 15 15 50

Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Courriel : economie@pays-de-landivisiau.com

►Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)

Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h

Vendredi 9h/12h; 14h/16h

0806 090 010 (n° azur)

►Ouverture des déchetteries (été)

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au

samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 14h00 à 18h30 mardi, 14h00 à 18h30. Fermé le jeudi.

►Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

Collecte du jeudi (campagne)

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel



Sortir le conteneur la veille

►CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41



Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

